

**CLEMENCE JACQUINOT**

Pôle de la communication  
interministérielle

Cahors, le 14 novembre 2022

**Avis d'ouverture des candidatures à l'inscription des journaux autorisés  
à publier des annonces judiciaires et légales  
et des services de presse en ligne dans le département du Lot**

**Références :**

- Loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales, modifiée en dernier lieu par l'article 3 de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises ;
- Loi n° 86-897 du 1er août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse ;
- Décret n° 2009-1340 du 29 octobre 2009 pris pour application de l'article 1er de la loi n° 86-897 du 1er août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse ;
- Décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ;
- Décret n° 2019-1216 du 21 novembre 2019 relatif aux annonces judiciaires et légales, dans sa rédaction issue du décret n° 2020-1178 du 25 septembre 2020 ;
- Arrêté du 21 décembre 2012 modifié relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

**PJ :**

- Lignes directrices pour l'inscription sur la liste départementale des publications habilitées à recevoir des annonces légales ;
- Formulaire de demande d'inscription pour les publications de presse et les services de presse en ligne.

Les éditeurs de presse sont informés par le présent avis de **l'ouverture du dépôt des candidatures en vue d'obtenir l'autorisation de publier des annonces légales dans le cadre de publications de presse ou de services de presse en ligne.**

Les sociétés éditrices pourront envoyer l'ensemble du dossier de candidature par **courrier recommandé avec accusé de réception** jusqu'au **13 décembre 2022 – 23h59** (cachet de la poste faisant foi) et **par voie électronique** jusqu'au **16 décembre 2022 – 23h59** (heure de réception du courrier électronique) à l'adresse : [pref-communication@lot.gouv.fr](mailto:pref-communication@lot.gouv.fr).

Pôle de la communication  
interministérielle de l'État

**Le dossier de candidature sera composé des pièces justificatives prévues par les lignes directrices et les formulaires ci-annexés.**

Le présent avis est diffusé sur les panneaux d'affichages réglementaires, publié sur le site internet [www.lot.gouv.fr](http://www.lot.gouv.fr) et adressé à la liste de diffusion des communiqués de presse la Préfecture.

Pour la Préfète et par délégation,  
le directeur de cabinet



Jean-Paul LACOUTURE

Pôle de la communication  
interministérielle de l'État

05 65 23 10 60 / 06 07 80 97 16  
[pref-communication@lot.gouv.fr](mailto:pref-communication@lot.gouv.fr)

Place Chapou  
46009 Cahors Cedex